

## **Chronique du 14 avril 2015**

Ce conseil était dévolu au budget principalement et à quelques décisions satellites ayant un rapport pour ou moins direct avec son vote.

Vous aurez vu par ailleurs le compte-rendu de ce conseil. Il ne s'agit pas de refaire le compte-rendu mais de donner notre opinion.

Nous avons voté contre à peu près tous les points relatifs au budget. Non pas en raison de la pertinence de ce qui nous était présenté qui, à l'oreille, pouvait sembler parfois plein de bon sens. Nous avons voté contre très essentiellement parce qu'une fois de plus nous avons reçu la convocation trois jours avant l'échéance et que le temps de regarder les points, nous n'avons pu formuler une demande de transmission de documents seulement le jour du conseil (14 avril). Bien sûr, nous n'avons pas reçu les documents à temps (et seulement une petite partie de ce qui avait été demandé après) et n'avons eu que quelques réponses orales en cours de conseil.

Alors dire les choses, c'est bien.

Mais les démontrer, c'est mieux.

Et à l'origine de notre lassitude, un évènement précis : nous avons incidemment appris la tenue d'une réunion préparatoire du budget le 1<sup>er</sup> avril (certainement pour annoncer les décisions les plus rocambolesques et selon la réaction de l'auditoire, pouvoir lancer « Ah! Ah! C'est un poisson ! »). La mairie avait été exceptionnellement fermée pour permettre au personnel administratif d'y participer. Nous avons donc adressé un courriel au maire demandant à être impliqués. Nous avons reçu une fin de non recevoir.

Alors il est sûr qu'après, notre ouverture d'esprit et notre volonté de mutualiser sont un peu écornées et nous finissons par prendre des décisions de « posture » puisque nous ne sommes toujours pas associés à quelque décision que ce soit.

A noter pour autant notre bonne volonté pour le vote des subventions aux associations. Mais il est certain que c'était la dernière fois également puisque nous n'avons pas accès aux comptes et que selon la situation financière de chacune, il y aurait lieu de considérer leur situation au regard des charges de la commune. Pour l'exemple, une commune de la taille de Muret consacre un budget de 60 000 € aux subventions, soit trois fois plus qu'au Fauga pour une taille bien dix fois plus importante en terme de population. Et pourtant, les finances de Muret sont bien meilleures que celles du Fauga. Avec les réductions des aides d'Etat destinées aux collectivités, et au vu du coût de l'entrée dans la CAM pour le peu de bénéficiaires qui en sont retirés, c'est un poste qu'il faudra juger avec parcimonie à l'avenir.

Pour le reste, même s'il est relevé qu'il y aura peu de grands chantiers en cette année 2015, nous réitérons ici nos craintes pour les choix du passé et de l'avenir s'agissant des chantiers et des financements. Sur ce point précis, nous avons relevé une incohérence de la typologie utilisée pour définir les emprunts figurant sur les états de dettes. La question a été posée en séance et il nous avait été promis une réponse. A ce jour, nous ne l'avons pas eue. Nous en sommes restés au fait que la commune serait supposée n'avoir que des emprunts à taux fixes mais les états ne le démontrent pas et la preuve finale n'a pas été apportée.

Le manque d'information préalable ne nous a pas empêché de poser des questions sur le budget qui nous était soumis. Nous avons eu souvent des réponses mais qui ne valent bien sûr que le crédit que l'on peut leur apporter en l'absence des éléments concrets de justification.

Ceci étant, pour clore ce chapitre du débat budgétaire, nous avons posé plus particulièrement la question de l'annulation des titres de recettes de restauration pour un montant de 57 000 euros. Le maire a indiqué qu'effectivement c'était une somme importante. Jean-Marie PUIG nous a indiqué faire des recherches et nous a dit qu'il nous tiendrait au courant des avancées en la matière.

Dans les faits, dans la mesure où cette compétence a été transférée à la CAM, le village ne pouvait pas conserver un poste budgétaire qui ne lui incombait plus.

Nous laissons ce point en suspens en attendant les prochains conseils.

Enfin, en tout dernier point, nous avons à redire sur la restitution de ce conseil : depuis que nous sommes élus, c'est la première fois que nous avons constaté de grosses imprécisions - voire erreurs - dans le compte-rendu fait par la mairie. Trois points particulièrement nous ont alerté :

- D'abord les absences ou présences : Michèle CHAUVOT et Nadine DASQUE ont été indiquées absentes alors qu'elles étaient bien présentes (et figurent dans le nombre de votants). Olivier LEFEVRE a été lui indiqué à la fois absent et présent. Nous n'avons peut-être pas bien vérifié les précédents comptes-rendus mais sur ce point il faudra être vigilant...

- Ensuite, la nature des votes : Nous avons voté « ABSTENTION » à la délibération n°14 relative à l'approbation du rapport de la CLECT et ce vote s'est transformé en « CONTRE » dans le compte-rendu. Nous allons là aussi accroître notre vigilance sur ce qui est enregistré nous concernant. Mais ce qui est sûr, c'est que si vous voyez un jour que nous avons voté « POUR » le budget, il faudra absolument vérifier la source...

- Enfin, un des grands moments du conseil proprement dit, le vote unanime contre une subvention demandée par l'Avis du Fauga, l'association à laquelle tous les élus de l'opposition participent à divers titres. Il était indiqué dans le compte-rendu qu'une discussion s'était engagée sur le sujet et que le maire avait indiqué qu'il était interdit de donner une subvention à une association politique.

Il n'est pas inutile de revenir sur ce dernier point.

D'abord parce que ce n'est pas ce qui s'est passé. Dans la réalité, le maire a demandé au conseil (mais donc abstraction faite des élus de l'opposition qui ne pouvaient pas voter pour une association dans laquelle ils sont parties prenantes) de voter une délibération visant à refuser la subvention. Et incidemment, tous les élus de la majorité ont voté cette délibération à l'unanimité. Ensuite, parce que la formulation sous-tendrait que le maire – et sa majorité avec lui – regrettait presque la situation de la politisation de ladite association qui l'empêchait, contre son gré, d'octroyer le maigre subside.

Mais ce n'est pas du tout la lecture qu'il faut en faire. Ce qu'il fallait savoir, c'est qu'en conseil, le maire avait affirmé que l'association était politisée et chacun connaissait sa position sur ce point ; de fait, il faut comprendre que le non versement relevait de sa volonté pour laquelle il avait demandé une adhésion totale à ses troupes.

A titre subsidiaire, toujours dans le compte-rendu, il était aussi indiqué que Cyrille MAILHE informait le conseil de la saisine du Défenseur des Droits sur ce point.

S'agissant donc de cette délibération, nous avons demandé, lors du conseil suivant et par courriel ensuite, de procéder aux corrections des comptes-rendus. Tout le monde a acquiescé au fait que c'était bien notre version qui prévalait et non celle restituée. Nous avons eu une version définitive qui nous a donné satisfaction.

S'agissant de la saisine du Défenseur des Droits, nous pouvons commenter un peu plus ce point : Le fait que cette association ne reçoive rien au motif qu'il y a des élus de l'opposition qui y sont impliqués relève à notre sens du discriminatoire. Après tout, tous les élus ou presque font partie d'une association au Fauga et il n'y a pas de raison qu'il y ait de bonnes associations et des mauvaises selon la présence ou non des « bons » élus.

Par ailleurs, l'Avis du Fauga a organisé des manifestations publiques (théâtre, week-end du souvenir, ateliers divers, vide-chambre, etc.) depuis des années et œuvre au même titre que d'autres à l'animation du village.

Le Défenseur des Droits a déjà contacté la mairie qui aura fait connaître son point de vue. Nous attendons ses conclusions.

Bien à vous :

Nadine Dasque, Michèle Chauvot, Cyrille Mailhé.